



Monsieur le Directeur Académique.

Le “nouveau monde” promis par le candidat Macron reprend en fait de vieilles recettes contre les fonctionnaires en général et contre les personnels de l’Éducation nationale en particulier.

Les attaques contre notre statut et contre nos métiers sont massives. Les néo-managers ultra-libéraux les plus extrêmes en rêvaient depuis longtemps, le gouvernement l’impose à marche forcée, sans entendre ni les critiques, ni les oppositions. Il dynamite, il disperse, il ventile la fonction publique et l’Éducation nationale, “façon puzzle” !

Avec le projet de loi Blanquer, dit “école de la confiance”, notre ministre n’a pour objectif que de détruire le caractère national de l’éducation. Le renvoi à l’autonomie des recteurs et le renforcement de l’autonomie des chefs d’établissements n’auront pour conséquences qu’un éparpillement des situations et une dégradation du service public, notamment auprès des publics les plus fragiles. L’article 1 a pour projet d’installer dans les faits un devoir de réserve des agents vis à vis de leur hiérarchie, alors même qu’un fonctionnaire citoyen a le droit de s’exprimer librement sur l’organisation du service, notamment afin d’en proposer des améliorations ! De plus, selon l’article 18, le Conseil d’Administration des EPLE verrait ses compétences restreintes, par délégations obligatoires des compétences liées à l’autonomie à la commission permanente. Quel exemple de confiance envers une instance démocratique élue, lieu unique de débats dans un établissement scolaire ! Et que dire de l’article 6, qui institue une éducation à deux vitesses avec la création d’un côté d’établissements “internationaux” réservés à une élite, et de l’autre les écoles des savoirs fondamentaux, futures “écoles du socle” regroupant élèves du primaire et du secondaire dans une même structure, avec remise en cause notamment du statut des directeurs d’école.

Par ailleurs, le projet de loi « transformation de la Fonction publique » n’est ni plus ni moins qu’un projet de destruction du statut d’une brutalité inouïe puisque ce sont les équilibres du statut de 1946, réaffirmés par les lois de 1982 à 1984, qui sont piétinés, et avec eux la conception d’un fonctionnaire citoyen au service de l’intérêt général opposée à celle d’un fonctionnaire « aux ordres ».

Dès janvier 2020, c’est l’administration qui affecterait ou nommerait de manière unilatérale, en toute opacité, sans aucune vérification par des élus du personnel du respect des droits de chacun, sans possibilité pour les personnels de contester les décisions autrement que par un recours individuel devant l’administration puis devant les tribunaux administratifs. Le gouvernement entend soumettre les personnels au bon vouloir de l’autorité hiérarchique et les isoler face à elle, c’est une régression historique de leurs droits et donc de ceux de toute la population. C’est tout le modèle social français et la garantie de neutralité des agents publics qui sont dans le viseur. C’est aussi le renoncement à faire évoluer la Fonction publique pour garantir plus et mieux de services publics aux usagers sur tout le territoire.

Pour ce qui concerne l’ordre du jour et la préparation de la rentrée 2019 dans les collèges seino-marins, une fois de plus, les conditions de travail des élèves et des personnels seront dégradées.

Avec 197 élèves de plus, les moyens délégués par le Recteur pour les collèges de Seine-Maritime sont réduits de 11,5 ETP. Avec l'augmentation des heures supplémentaires de 8%, ce sont bien 600 heures-postes qui sont supprimées, loin des annonces budgétaires.

Ainsi, il y aura 41 suppressions de postes pour 13 créations, donc 28 postes en moins en septembre 2019 par rapport à l'année précédente. "L'école de la confiance" tant vantée par notre ministre est malheureusement l'école de l'austérité mesquine au détriment des élèves. Plus d'élèves, moins d'heures, cela a pour conséquence immédiate des effectifs par classe en augmentation.

Certaines disciplines sont particulièrement touchées cette année par les mesures de carte scolaire : l'anglais, l'histoire-géographie, et comme tous les ans, l'allemand, principale victime, avec les lettres classiques, de la réforme du collège de 2016.

Là encore, il y a loin des paroles du Président aux actes du ministère de l'Éducation nationale. En effet, lors de son discours du 22 janvier 2019 pour la signature du traité d'Aix-la-Chapelle, le Président citait Madame de Staël : « Lorsque mon cœur cherche un mot en français et qu'il ne le trouve pas, je vais parfois le chercher dans la langue allemande. » Il poursuivait : "Il y a des mots qu'on ne comprend pas, il y a des mots qu'on ne traduit pas, mais chacun de nos pas réduit l'écart de ces intraduisibles, et il y a des mots dont nos cœurs ont besoin, d'une langue l'autre". Il est difficile pour nos élèves de répondre à ce besoin "d'une langue l'autre" avec toujours moins de profs d'allemand. Dans notre académie, l'article 10 du traité d'Aix la Chapelle prévoyant d'accroître le nombre d'élèves étudiant la langue du partenaire est donc nul et non avenue !

La FSU dénonce également un nombre toujours plus important de compléments de service. Pour les collègues concernés, il faudra jongler toute l'année entre deux salles des profs, des fonctionnements différents, des temps de transport augmentés, et souvent sans possibilité d'utiliser les transports en commun. Les belles déclarations du ministre sur le développement durable, la baisse de la pollution routière et la protection de la planète touchent ici des limites très concrètes ! Sans parler des conditions de travail des collègues, maintes fois dénoncées par la FSU, mais toujours plus dégradées par l'administration.

Enfin, la situation des ULIS collège n'a pas été réglée. La FSU avait dénoncé dès janvier la suppression de la dotation de 3h pour ces dispositifs. Loin de toutes considérations pour l'accueil des élèves en situation de handicap, vous avez finalement décidé, Monsieur le Directeur Académique, d'octroyer cette dotation aux seuls établissements qui rempliraient un dossier pédagogique. Quel mépris technocratique pour les équipes et les chefs d'établissement, qui ont été obligés, pour espérer maintenir cette dotation, de remplir en urgence un tel dossier, alors même que l'accueil des élèves handicapés dans ces établissements est une réalité concrète depuis plusieurs années ! Combien d'élèves en ULIS seront donc privés de cette dotation complémentaire de 3h à la rentrée 2019 ?

Par ailleurs, la FSU tient à vous faire part de son inquiétude en constatant depuis quelques semaines des tensions qui s'accroissent dans les collèges entre les personnels de direction et les équipes enseignantes. Ces dernières semaines se multiplient en effet dans notre académie, par écrit ou à l'oral lors d'entretiens plus ou moins formels, des rappels à l'ordre qui résonnent comme des tentatives d'intimidation. Il n'est pas admissible que des chefs d'établissement se conduisent comme des « patrons » qui cherchent à imposer aux collègues par la menace des tâches qui ne relèvent pas de leurs obligations de service, ou à intimider les collègues pour faire taire leur contestation légitime face à des réformes qui détruisent leurs métiers et sapent l'école républicaine.

Vous l'aurez compris, Monsieur le directeur académique, la FSU ne peut se satisfaire des choix politiques de l'actuel gouvernement. Les suppressions de poste qui s'accumulent tous les ans sont les conséquences d'une politique "aux petits pieds", sans aucune vision à long terme autre que celle de détruire l'école publique et laïque. À contrario, la FSU et ses syndicats revendiquent depuis longtemps un service public de l'Éducation nationale avec les moyens de ses ambitions émancipatrices pour tous les élèves. Elle appelle pour cela à la grève dès demain, le mardi 19 mars et à une grande journée de mobilisation, unissant les enseignants et les parents le samedi 30 mars.